



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BERRIAC

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du Mercredi 29 octobre 2025

Présents : Messieurs Michel SOULES, Monsieur Robert FOURCADE, Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Régis REDON, Monsieur Patrick GREGOIRE, Monsieur Pascal MONIER et Mesdames Sylvette PUEYO, Sabine PERISSÉ.

Absents non excusés : Messieurs Jonathan LEBOFFE, Philippe EXPOSITO, Jacques GARCIA, Patrick PUBIL et Madame LEJARRE Nelly.

Absente excusée : Madame Patricia BOUYSSOU

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUIRAUD.

Ordre du jour :

- Signature du Bail avec AMBOS
- Projet Educatif de Territoire
- Virement de crédits
- Création d'un poste de Rédacteur
- Question(s) diverse (s)

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du Mercredi 30 juillet 2025 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Signature du bail avec AMBOS ENERGY :

Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de stockage de batterie sur le secteur Canteloup sur une parcelle appartenant à la mairie proposée par la société AMBOS ENERGY. Une étude devra être réalisée auprès de RTE pour vérifier la faisabilité du projet.

Dans l'éventualité où une réponse favorable est apportée le projet devra être représenté à un prochain conseil municipal. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Projet Educatif de Territoire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du Projet Educatif de Territoire (PEDT) que Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17 ans du territoire par la signature d'un

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser les constructions personnelles de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025-2027 sur les territoires suivants : Cabardès, Nord Carcassonnais, Haut Minervois, Carcassonne, Sud Carcassonnais.

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par l'Etat, la Caisse d'allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente.

Une délibération sera prise.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Virement de crédits :

Monsieur le Maire rend compte de la décision par délégation du conseil municipal du virement de crédit suivant :

Fonctionnement :

Dépenses :

212-147 : Aménagement du cimetière -3176,76€

2135-152 : Système d'alarme Atelier et Mairie 1252,80€

2184-122 : Acquisition de mobilier 1398,96€

2188-155 : Décorations florales/mariages 525,00€

Total dépenses : 0,00€

Le conseil municipal prend acte.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'un poste de Rédacteur :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la promotion interne de Madame Marina PELFORT, il convient de créer un poste de Rédacteur à temps complet et ce, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Monsieur le Maire demande au conseil de voter.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire, décide de créer le poste de Rédacteur, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont inscrits au budget et modifie le tableau comme suit :

Filière Administrative

Cadres d'emploi	Cat.	Nbre. d'heures hebdo.	Ancien effectif	Nouvel effectif	Situation du poste
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	35h	1	2	Ouvert / 1 pourvu et 1 vacant
Adj. Adm. Territorial Ppal 1 ^{re} classe	C	35h	1	1	Ouvert / 1 pourvu
Adj. Adm. Ter.	C	17h30	1	1	Ouvert / 1 pourvu
Total de postes ouverts					4
Total de postes occupées					3

Une délibération sera prise.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Question(s) diverse(s) :

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,



Le Président de séance

